



“QUAND *on est là-dedans, on n'a pas envie de parler. On dort ou on regarde la télé, mais on ne parle pas. On est dans de telles conditions qu'il n'y a rien à dire. On n'espère qu'une chose : être amené à l'aéroport et monter dans l'avion.*” Abdou a été arrêté à M'tsapere par la Police aux frontières (PAF) en 2004. Il a été incarcéré au Centre de rétention administrative (CRA) de Pamandzi, le seul de l'île, durant deux jours, avant d'être envoyé vers Ndzuani. Il se souvient : *“On ne mangeait qu'une fois par jour, entre 16 et 17 heures. On n'avait que du riz et des ailes de poulet. Pas de sauce. Pas de pain. Rien d'autre. Les gens avaient faim. Moi pas trop parce que je suis habitué avec le Ramadan. Les enfants, eux, avaient quelques biscuits en plus.”* Dans la salle des femmes où elles étaient six ce jour-là, Souraya, passée par le centre en 2003, se remémore avoir eu la même nourriture. *“C'est insuffisant. Le matin quand on se lève, le ventre crie, et on ne nous donne rien sauf de l'eau.”* Djaloud, qui a passé un jour et deux nuits au centre de rétention en mai 2006, affirme avoir lui aussi mangé la même chose. *“Ils nous servent ça dans des gamelles où tout le monde se sert à la main. Mais quand j'y étais, on était une centaine ! Il n'y en avait pas assez.”*

Passage obligé pour les sans-papiers arrêtés à Maore avant leur transfert vers Ndzuani, le Centre de rétention administrative -un second devrait être construit pour 2008- est au cœur d'une polémique dont longtemps les observateurs ont cru qu'elle n'éclaterait jamais, tant la loi du silence est de mise dans les rangs de la police nationale. Les conditions exécrables dans lesquelles sont détenus ceux que l'administration nomme les “ESI” (étrangers en situation irrégulière) sont pourtant connues, même si aucune association locale n'a le droit d'y entrer (lire ci-contre). Surpeuplement, insalubrité, insultes, violations des droits des personnes... Les manquements sont nombreux, et personne ne peut rien dire. Cette année pourtant, ils sont plus de 13.000 à y avoir été détenus.

La brèche s'est toutefois entrouverte au milieu du mois de décembre. Dans un tract dénonçant les objectifs revus à la hausse pour 2006 concernant la chasse aux sans-papiers -l'objectif initial fixé par Nicolas Sarkozy était de 12.000 reconduites à la frontière, il a été largement dépassé- le syndicat UNSA Police Mayotte, majoritaire, ose lever un tabou. *“Les conditions de détention des personnes interpellées, même pour quelques heures seulement, sont déplorables. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : capacité d'accueil du CRA : 60 personnes ; plus de 15.000 personnes ont déjà été expulsées. C'est-à-dire que le CRA est en permanence occupé à près de 200% de sa capacité ! La surpopulation et le “toujours plus” engendrent des tensions que le personnel du Centre de rétention administrative ne peut plus supporter.”* Aux conditions difficiles de détention s'ajoutent la durée de la rétention -jusqu'à 48 heures- et le malaise au sein même de la police, susceptible d'aboutir à des bavures. *“Le personnel du CRA est au bord de l'explosion”,* poursuit le tract. *“Il faut savoir qu'ils sont 7 fonctionnaires par brigade (5 présents compte tenu des repos), ils assurent à eux seuls la garde des rétentionnaires, les transferts (...) Allons-nous attendre un incident grave pour agir ?”* Un communiqué de presse rédigé par le même syndicat qui n'a eu que peu d'écho dans la presse locale va plus loin, accusant de manière à

peine voilée l'administration de faillir à ses devoirs : *“Pour satisfaire aux lois de la République, nous respectons les textes en vigueur. Mais il faut aussi que l'administration respecte les règles qu'elle a elle-même édictées. Les centres de rétention correspondent à des critères bien précis, leur capacité d'accueil est limitée et le chef du CRA a le pouvoir d'accepter ou de refuser les admissions (...)”* Mais pour cela, encore faudrait-il un chef : d'après le syndicat, il n'y en a pas. (1)

Quant aux conditions de détention : *“Le bâtiment est trop petit pour tous, les conditions d'hygiène ne sont pas remplies du tout : 5 douches et 5 toilettes pour une capacité de 60 personnes, ok, mais pas pour 150 personnes !”* L'UNSA parle de “surpopulation chronique”.

CES DONNÉES NE SONT pas nouvelles. Un rapport rédigé au cours de l'année dernière par des sénateurs français -sur l'immigration clandestine-faisait déjà état de son délabrement. *“Le centre de Cayenne-Rochambeau, en Guyane, totalement inadapté bien que ne datant que d'une dizaine d'années, devrait faire l'objet d'un agrandissement et d'une mise aux normes très prochaines. Il en va de même de celui de Petite Terre à Mayotte”,* peut-on y lire.

Plus récemment, une étude sur l'ensemble des Centres de rétention administrative français stigmatisait ces manquements, qui ne sont pas propres à Maore. Remis en juillet 2006 à Dominique de Villepin et Jean-Louis Borloo (respectivement Premier ministre et ministre de la Cohésion sociale), ce rapport réalisé par l'Inspection générale de l'administration et l'Inspection générale des Affaires sociales, indique que *“la rétention s'apparente de plus en plus à la détention”*. Sur les 25 centres de rétention en France, dont 20 dans l'Hexagone, deux tiers ne sont pas aux normes, parmi lesquels celui de Pamandzi.

Selon le rapport remis aux ministres, la situation des centres de rétention dans les DOM-TOM est plus préoccupante qu'ailleurs. Au centre de Cayenne (Guyane), les personnes retenues sont ainsi tenues de *“rester dans leurs chambres en*

permanence, y compris pour les repas”, et *“dorment à même la paillasse en béton sans matelas”*. Les inspecteurs notent également que la chaleur y est *“difficile à supporter compte tenu de l'absence de climatisation.”*

A Maore, c'est guère mieux : *“On n'a pas trop chaud, parce qu'il y a des ventilateurs”,* explique Djaloud. *“Mais on ne peut pas bouger. On est tellement nombreux qu'on ne peut même pas se lever pour marcher. Il faut attendre la récréation qui est trop courte.”* *“Le gardien ferme la porte et revient seulement toutes les deux ou trois heures”,* raconte Abdou. *“C'est seulement à ce moment-là qu'on peut lui demander de l'eau. La plupart du temps, il nous en donne, mais parfois non. Si c'est un Mahorais, il nous traite comme des chiens. Les m'zungu sont plus gentils ; ils nous écoutent et ne nous insultent pas, au moins.”*

Un arrêté d'avril 2001 établit une liste d'équipements obligatoires pour les Centres de rétention administrative : chambres non mixtes de six per-

sonnes maximum ; chambres pour les familles ; téléphone en libre accès ; salle de loisirs ; espace de promenade, etc. L'article 6 stipule que *“les centres de rétention administrative doivent disposer des locaux, espaces et équipements permettant l'hébergement, la restauration, la détente, les soins et l'exercice des droits des étrangers.”* L'article 9 précise que *“les étrangers maintenus dans un centre de rétention administrative bénéficient d'un accompagnement social comprenant notamment des actions d'accueil, d'information et de soutien psychologique et moral.”*

A Maore, on est loin du compte : le CRA compte trois salles capables d'accueillir chacune 20 personnes, mais qui en hébergent parfois plus de 50.

Il n'y a aucun lit, aucun drap, aucune couverture. Pas de téléphone ni de salle de loisirs -juste une télévision. Pas de travailleur social, aucune documentation sur les droits des étrangers. Seuls les avocats, lorsqu'ils en font la demande, peuvent y pénétrer, ce qui arrive rarement.

ABDOU SE SOUVIENT : *“Nous étions une centaine dans les deux salles réservées aux hommes. On dormait tous par terre, sans rien pour se couvrir du froid et se protéger de la saleté du sol. On nous avait pris nos habits à l'entrée, on était juste en slip et en tee-shirt. Les toilettes, qui sont aussi les douches, sont remplies d'excréments. On n'ose presque pas y aller.”* *“On ne pouvait aller aux toilettes que deux fois par jour, lors des récréations qui ne duraient que 30 minutes. La première, c'était le matin, et la deuxième le soir”,* confie Djaloud. *“Le reste du temps, on était enfermés. Ceux qui avaient envie devaient se retenir.”* D'après Souraya, *“il est impossible de dormir dans ces conditions. Ça sent mauvais, avec les toilettes juste à côté. Il y a plein de moustiques qui nous piquent. On a mal partout, on est fatigués. Avec les autres, on parle un peu, on se dit surtout qu'on n'a pas à être traités comme ça. On n'a rien fait, on n'a pas volé.”*

Tous regrettent également l'attitude de certains gardiens. Souraya, qui est restée enfermée de 9 heures du matin au lendemain 15 heures, se souvient avoir été insultée par un des agents. *“Quand il a appris que je sortais avec un m'zungu, il m'a dit que j'étais une infidèle. Puis il m'a traitée de tous les noms. Quand mon ami est venu me parler, il a voulu nous empêcher de nous voir. Certains sont méchants.”* Les conditions de travail des policiers peuvent expliquer ce comportement. Mais le rapport remis au gouvernement pointait également du doigt *“le peu de motivation et de disponibilité des policiers.”* Les services considèrent encore la garde des personnes retenues comme une charge indue, voire une corvée, lit-on dans le rapport. Autant de dysfonctionnements qui, aux yeux des inspecteurs, peuvent *“avoir pour conséquence une approche plus carcérale des conditions de rétention”*.

“On est comme des animaux là-dedans”, conclut Djaloud. *“Des animaux qui attendent de partir à l'abattoir, alors qu'on n'a rien fait de mal.”* *“On est sans cesse humilié, d'être en slip, d'être insultés, d'avoir soif et froid”,* dit Abdou. *“C'est le pire endroit que j'ai visité.”*

Dans un rapport consacré en 2006 aux centres de rétention, la Cimade, seule association habilitée à intervenir dans les CRA (lire ci-contre), dénonce l'évolution de ces centres depuis l'intensification de la lutte contre l'immigration clandestine. *“C'est une déshumanisation de ces lieux”,* affirme le document. *“Faut-il encore parler de rétention, ou n'est-ce pas temps de dire clairement que nous assistons à l'apparition de véritables “camps” ?”*

RC

(1) La préfecture n'a pas donné suite à notre sollicitation quant à ce sujet.